



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 6 juin 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 30 mai 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. PARDANAUD, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MAGNIEN et M. DEDIANNE Mickaël avaient donné respectivement procuration à M. TEXIER et M. DEDIANNE Alain.

Étaient excusés : M. CHOLET et Mme LEPINASSE.

Secrétaire de séance : Mme Louissette DUQUE

N° 2023-073 : MÉDIATHÈQUE – AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR MOBILIER :
DEMANDE DE SUBVENTION DRAC – DGD Concours particulier pour les
bibliothèques

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'afin de poursuivre l'aménagement de la médiathèque, il est nécessaire d'acquérir du mobilier complémentaire.

La dépense prévisionnelle est de 2 106,58 HT, soit 2 527,90 € TTC, subventionnable à 50 % du montant HT dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation - Concours particulier pour les bibliothèques.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- SOLLICITE une subvention la plus élevée possible auprès de la DRAC Bourgogne Franche Comté au titre de la Dotation Générale de Décentralisation – concours particulier pour les bibliothèques.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondant à ce dossier.

Suivent les signatures.
